

# Enseignements de la guerre du Vietnam

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schutz und Wehr : Zeitschrift der Gesamtverteidigung = revue pour les problèmes relatifs à la défense intégrale = rivista della difesa integrale**

Band (Jahr): **34 (1968)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **17.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-364367>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Wie verhält es sich nach den Genfer Abkommen?

Diese bezwecken den Schutz lebender Verwundeter und Kranker, Gefangener und Zivilpersonen. Die verbotenen schweren Verletzungen betreffen Mord, Folterung oder unmenschliche Behandlung, einschliesslich biologischer Experimente, vorsätzliche Verursachung grosser Leiden oder schwere Beeinträchtigung der körperlichen Integrität oder der Gesundheit. Allein, es gibt das allgemeine Gebot, den Feind «unter allen Umständen mit Menschlichkeit» zu behandeln, und das gilt füglich auch für den toten Feind, der nach den Abkommen mit allen Ehren und wenn möglich gemäss den Riten der Religion, der er angehört, bestattet werden soll. Bemerkenswerterweise herrscht

### in der Schweiz eine eindeutige Rechtslage.

Unsere Gesetzgebung ist über das Kriegsvölkerrecht hinausgegangen, indem nach Artikel 112 des Militärstrafgesetzes auch die Verstümmelung eines toten Feindes ausdrücklich unter Strafe gestellt ist. Wie ist das zu erklären? Hat sich unser Gesetzgeber ausser-

halb des Völkerrechtes auf eigene Pfade begeben? Wir glauben es nicht. Das Völkerrecht kann in der Regel nur Hauptpunkte fixieren und nicht wie das Landesrecht bis in alle Einzelheiten ausgearbeitet sein. Deshalb sind immer wieder durch vernünftige Interpretation Lücken zu schliessen. Wer diese hohe Aufgabe zu erfüllen hat, wird sich nach den Abkommen leiten lassen von den Verpflichtungen, «wie sie sich gemäss den Grundsätzen des Völkerrechts aus den unter zivilisierten Völkern feststehenden Gebräuchen, aus den Gesetzen der Menschlichkeit und aus den Forderungen des öffentlichen Gewissens ergeben». Daraus hat der schweizerische Gesetzgeber richtiges Recht geschöpft.

Auf den beiden Amerikanern lastet Schuld für eine grausame Tat. Die Beurteilung, welche Strafart und welches Strafmass die richtige Sühne sind, ist von der Schweiz aus nicht möglich. Erforderlich ist eine genaue Würdigung der Motive und des Vorgehens der Täter, der äusseren Verhältnisse und aller weiteren Umstände in einer Atmosphäre, wo Menschen ständig zwischen Leben und Tod stehen.

(Aus Nr. 29 der «Tagwacht»)

## Enseignements de la guerre du Vietnam

Nous avons extrait les passages suivants d'un intéressant article du «Démocrate» de Delémont, où G. Däniker analyse sous le titre «la tactique du Vietcong et la défense nationale suisse» quelques enseignements que l'on peut tirer maintenant déjà des durs combats au Vietnam:

Après trois années de lutte contre des troupes continuellement renforcées et dotées d'armes modernes, le Vietcong et les Nord-Vietnamiens ont une fois encore pris l'initiative en dépit des bombardements auxquels le Nord-Vietnam est soumis depuis trois ans. Le Vietcong a subitement attaqué Saigon et une douzaine d'autres villes et a réussi à s'y maintenir pendant un certain temps. Pris de court et en partie même jetés hors de leurs positions, les Américains et leurs alliés ont été contraints de livrer des contre-attaques sanglantes. Ce n'est pas tout: presque au même moment les Nord-Vietnamiens ont lancé une attaque contre Khe Sanh, un important bastion américain aux confins de la zone démilitarisée. Les unités nord-vietnamiennes ont attaqué malgré les violentes attaques aériennes dirigées contre leurs positions de départ.

Objectif maximal des opérations:

- déclencher l'insurrection générale au Vietnam du Sud contre le régime actuel et contre les Américains;
- remporter la victoire dans au moins une bataille rangée;
- forcer les Américains à se retirer.

Objectif minimal:

- obtenir un succès d'estime assurant des conditions favorables à la continuation de la guerre ou à l'engagement de négociations.

L'objectif minimal a été atteint. En effet, qui refuserait le respect à des soldats qui, dans les conditions les plus dures, sans appui aérien et souvent

sans autres moyens que des armes primitives, réussissent à tenir en haleine leur ennemi et à lui infliger de lourdes pertes humaines et matérielles? Sans aucun doute doit-on les compter parmi les meilleurs fantassins du monde.

### Des conditions spéciales

Pour nous autres Suisses, ces exploits du Vietcong revêtent un intérêt particulier. Ils attestent que dans certaines circonstances une armée relativement petite qui ne dispose pas d'un armement ultramoderne peut tenir tête à une grande puissance et même se montrer agressive. Cependant, il faut se garder d'interpréter ces faits sans tenir compte des conditions spéciales suivantes:

- Le soldat vietcong est un combattant fanatisé, rigoureusement discipliné et bien entraîné. Il veut permettre à un certain ordre politique de s'imposer. Aussi ne recule-t-il devant aucun sacrifice et n'hésite-t-il pas à verser le sang de ses propres compatriotes.
- Le Vietcong tire parti des avantages d'un conflit limité. S'il est vrai que le Nord-Vietnam est violemment bombardé, les grandes agglomérations ne sont néanmoins pas assaillies systématiquement. Les voies d'accès menant au Sud-Vietnam passent en partie par des territoires neutralisés et sûrs. Ainsi le Vietcong profite du singulier équilibre régnant entre les Etats-Unis, l'Union soviétique et la Chine, équilibre qui empêche les Américains de conduire la guerre selon les besoins militaires réels et d'utiliser leurs armes les plus puissantes.
- Enfin, le Vietcong se bat dans la jungle, dans des marécages et dans des villes asiatiques, c'est-à-dire dans un terrain auquel il est adapté, contrairement à son principal adversaire qui, lui, n'est pas familiarisé avec la région.

Quelles leçons pouvons-nous en tirer? Tout d'abord: la stratégie asiatique de l'épuisement, préconisée par Sun Tsu et reprise par Giap et par Mao, peut porter des coups notables même à une armée puissante et moderne. La victoire appartiendra à celui qui aura les nerfs les plus solides et la résistance la plus opiniâtre. Cela donne au Vietcong une chance de se maintenir jusqu'à la retraite des Américains, retraite qu'il ne parviendra guère à provoquer par la force.

### Le sort de la population

Des partisans, comme les combattants vietcong, l'ont souvent emporté dans l'histoire; pourtant il y a une chose qu'il n'ont jamais réussi à faire: protéger la population. Le sort de celle-ci est toujours une indicible souffrance. C'est pourquoi — et nous en venons à la leçon à tirer pour la Suisse — il faut nous efforcer comme par le passé de préparer notre défense aux frontières mêmes du pays à l'aide d'une armée prompte à la riposte. Car enfin, quel peut encore être le sens du combat, si le peuple qu'on pré-

## Vorstand der SGOT

Präsident: Oberst Albert Rilliet, Genf; Sekretär: Major Jean Fornet, Genf; Kassier: Oberst Eugen Meyer, Olten; Oberst Hans Braschler, St. Gallen; Oberstlt Hugo Faesi, Grandvaux VD; Oberst i Gst Fritz von Goumoens, Emmenbrücke; Oberstlt Pierre Pahud, Lausanne; Oberstlt Paul Cottinelli (Ges W W Of), Chur; Oberstlt Edgar Noverraz (Ges STPA), Lausanne.

tend libérer est littéralement décimé par les armes de ses propres défenseurs et par les représailles de l'adversaire? La guerre de partisan se justifie en tant qu'ultime ressource en cas de défense désespérée ou en tant que moyen d'assaut révolutionnaire. Mais pour prévenir la guerre et pour garantir une défense efficace, il est nécessaire de mettre en œuvre une autre stratégie.

## La Société des Officiers de l'économie militaire

Cette société, dont le «Vorort» est actuellement en Suisse romande, a tenu ses assises récemment à Lausanne. Réunie dans la salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville, l'assemblée comptait une trentaine de membres et quelques invités d'honneur, parmi lesquels M. le conseiller d'Etat René Villard, chef du Département militaire du canton de Vaud, M. le Dr Steinmann, suppléant du délégué à la Défense nationale économique, M. le Colonel brigadier Daniel Nicolas, commandant de la Brigade territoriale 1, M. le Colonel brigadier Denis Borel, chef du Service territorial et des troupes de protection aérienne, ainsi que M. le Colonel Etienne Duval.

Dans son rapport présidentiel, le Colonel E.-A. Maurer retraça l'activité de la société durant l'année écoulée et exposa notamment les principales préoccupations de son comité. C'est ainsi que furent évoquées, tour à tour, les relations avec les autorités civiles et militaires, la réorganisation du S ter et particulièrement du S éc mil, les questions concernant les transports, le format et la conservation des documents de service, l'édition de la nouvelle feuille d'information sur l'Ec mil dans le cadre de la défense économique, de l'action «provisions de ménage» qu'il convient de rappeler inlassablement à la population de notre pays.

Le président rappela un événement attristant: le décès du Colonel brigadier Folletête, personnalité particulièrement appréciée par sa compétence, son dévouement et la noblesse de son caractère. Enfin, le Colonel Maurer termina en remerciant ses camarades de comité de leur travail et de leur excellent esprit de collaboration.

Après le rapport du caissier (Cap Magnin) et celui des vérificateurs des comptes (Plt Sillig), l'assemblée passa à l'élection du nouveau comité qui a la composition suivante:

### Comité restreint

Président: Lt col E.-A. Maurer; vice-président: Major M.-H. Morattel; secrétaire: Cap A.-J. Magnin; caissier: Cap A. Kohler.

### Comité élargi

Oberstlt P. Oberer, Muttentz; Hptm A. Furrer, Winterthur; Major A. Niederer, Stäfa; Major G. Savary, Chêne-Bourg; Oberstlt P. Cottinelli, Chur; Major R. Schoch, Pully.

A l'issue de la séance, le président introduisit le Col Etienne Duval, président de la Commission militaire pour l'électricité, qui entretint son auditoire sur les problèmes de l'exploitation de guerre des usines électriques. L'intérêt du sujet et la personnalité du conférencier assurèrent à cet exposé un succès mérité.

En fin d'après-midi, dans les salons de Mon-Repos, le syndic de Lausanne, M. G.-A. Chevallaz souhaita à ses hôtes la bienvenue. Un vin blanc, produit des domaines de la Ville, fut vivement apprécié. La journée se termina par un dîner servi à l'Hôtel Rive-Reine de la Tour-de-Peilz, agrémenté par le sympathique ensemble folklorique «Le Vegnolan» de la Tour-de-Peilz. Le lendemain matin fut réservé à la visite de la Centrale thermique de Vouvry S.A., à Chavalon. Située dans un endroit inhabituel, à quelque 450 mètres à pic au-dessus de la Plaine du Rhône, cette usine est certainement unique en son genre dans l'histoire de la construction des centrales thermiques. La visite de ses installations compléta et illustra, en quelque manière, le brillant exposé donné la veille par le col Etienne Duval.